



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

COMMUNIQUÉ

**GOVERNEMENT
DE LA FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES**

Séance du 4 juin 2020

Table des matières

FONDS DE RECHERCHE POUR LES HAUTES ÉCOLES : LES 7 PROJETS CHOISIS SONT CONNUS.....	3
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR : SOUTIEN AUX ETUDIANTS POUR LA RENTREE ACADEMIQUE 2020-2021	4
CONTACTS PRESSE.....	5

Fonds de recherche pour les hautes écoles : les 7 projets choisis sont connus

À l'initiative de la Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique Valérie Glatigny, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a validé aujourd'hui la liste des 7 projets sélectionnés dans le cadre du premier millésime du fonds de recherche pour les hautes écoles.

Ces 7 projets, dont vous trouverez la liste ci-dessous, se répartiront la somme de 893 990 euros. Ils ont été choisis par un jury composé de membres de la communauté académique et scientifique, qui les a classés selon des critères de qualité scientifique, d'impact potentiel et de qualité de mise en œuvre.

Les domaines de recherche des projets sélectionnés sont variés. Citons par exemple le développement de jeux sur tablette numérique pour apprendre le vocabulaire en maternelle, ou encore les effets du terroir sur les variétés d'orges brassicoles wallonnes.

Lancé pour la première fois en 2019, ce fonds est ouvert à toutes les disciplines scientifiques. Il vise à attirer de nouveaux talents vers la recherche, et à promouvoir l'émergence ou le développement de thématiques de recherche dans les hautes écoles en Fédération Wallonie-Bruxelles.

L'appel à projets 2020 est d'ores et déjà lancé. Les hautes écoles ont jusqu'au 5 juillet pour introduire leurs projets.

Note aux rédactions

Liste des projets sélectionnés :

- HELANGUE (multipartenaires)
 - Haute Ecole Bruxelles-Brabant (HE2B)
 - Haute Ecole Galilée
 - Haute Ecole Lucia de Brouckère
 - Haute Ecole Léonard de Vinci
 - Haute Ecole Francisco Ferrer
 - Ecole Pratique des Hautes Etudes Commerciales (EPHEC)
- OASIS (Haute Ecole Lucia de Brouckère)
- TEMPOPAL (Haute Ecole Robert Schuman)
- ORVALOC (Haute Ecole Lucia de Brouckère)
- COLL.EF-ENF (Haute Ecole Groupe ICHEC - ISC St LOUIS – ISFSC)
- AFIS (Haute Ecole Galilée)
- AVOMA (Haute Ecole en Hainaut)

Composition complète du jury :

- 4 représentants de l'ARES.
- 1 représentant du FNRS.
- 1 représentant de l'Observatoire de la Santé et du Social.
- 1 représentant de l'Institut Wallon de l'Évaluation, de la Prospective et de la Statistique.
- 1 représentant du Cabinet de la Ministre.
- 2 représentants du Ministère.

Le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a, à l'initiative de la Ministre de l'enseignement supérieur Valérie Glatigny, approuvé en première lecture un arrêté de pouvoirs spéciaux fixant des mesures exceptionnelles pour l'organisation de la rentrée académique 2020-2021.

Pour rappel, l'objectif des mesures prises par le Gouvernement pour la fin de l'année académique 2019-2020 était de garantir que le plus grand nombre d'étudiants puissent avancer dans leur parcours académique et, pour les étudiants en année diplômante, rejoindre le marché du travail.

Parmi les dispositions adoptées aujourd'hui, 2 mesures sont primordiales pour continuer à soutenir les étudiants :

- La première vise à assurer que les étudiants concernés par une prolongation du troisième quadrimestre de l'année académique 2019-2020 puissent bénéficier d'un report des dates limites de l'inscription tardive et de l'inscription provisoire. Il convient de permettre aux étudiants concernés par cette prolongation de poursuivre des études dans l'enseignement supérieur, notamment pour ceux qui doivent encore finaliser leurs stages. Parallèlement au report des dates limites d'inscription, il est également prévu de reporter les échéances pour le paiement des droits d'inscription.
- La seconde vise à assurer que les étudiants inscrits en fin de cycle, ainsi que ceux concernés par une réduction des crédits de leur programme annuel et par un report d'une partie de ces crédits pour l'année académique 2020-2021, puissent continuer à être considérés comme finançables l'année prochaine.

« Face à des circonstances exceptionnelles, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a pris des mesures pour que la fin de l'année académique se déroule au mieux, et que les étudiants soient les moins impactés possible par la crise sanitaire. Cependant, une minorité d'étudiants verront leur année 2020-2021 modifiée. Les mesures adoptées aujourd'hui leur permettront de ne pas être pénalisés par cette situation et de continuer à avancer dans leur parcours académique », souligne Valérie Glatigny.

Contacts presse

Cabinet de Pierre-Yves JEHOLET, Ministre-Président

Nicolas Reynders

nicolas.reynders@gov.cfwb.be

+32 473 27 14 79

Cabinet de Frédéric DAERDEN

Xavier Gonzalez

xavier.gonzalez@gov.cfwb.be

+32 479 86 59 11

Cabinet de Bénédicte LINARD

Nicolas Parent

nicolas.parent@gov.cfwb.be

+32 497 17 20 57

Cabinet de Valérie GLATIGNY

Sandrine Lonnoy

Sandrine.lonnoy@gov.cfwb.be

+32 477 67 03 43

Cabinet de Caroline DESIR

Jean-François Mahieu

jean-francois.mahieu@gov.cfwb.be

+32 476 54 55 75